# Covid-19 : la dose qui a fait déborder le vase !

Compte Test - 2021-10-24 20:29:08 - Vu sur pharmacie.ma

Le ministre de la Santé et de la protection sociale, Khalid Aït Taleb, a annoncé lors du journal télévisé de la chaîne «Al Aoula», du 19 octobre 2021, deux informations capitales. D'une part, le pass sanitaire sera exigé, à partir du 21 octobre, pour toute personne souhaitant se rendre aux administrations publiques, semi-publiques et privées, aux établissements hôteliers et touristiques, aux restaurants, aux cafés, aux espaces fermés, aux commerces, aux salles de sport et aux hammams. D'autre part, il a indiqué que ce pass deviendra caduc pour toute personne n'ayant pas reçu la troisième dose de vaccin six mois après avoir bénéficié de la deuxième dose de vaccin. Il n'en fallait pas plus pour provoquer une vraie ruée vers les centres de vaccination. Les personnes non vaccinées par crainte d'éventuels effets indésirables du vaccin, par défiance ou par manque de motivations, se sont retrouvées dans des vaccinodromes bondés ce qui a perturbé la bonne organisation qui y prévalait. Faut-il le rappeler, avant l'annonce du ministre de la Santé, on pouvait se faire vacciner en un temps record, choisir un des vaccins proposés, avec à la clé la possibilité de télécharger facilement et rapidement un pass sanitaire actualisé à partir de la plateforme liqahcorona.ma. L'annonce du Khalid Aït Taleb, qui aurait pu prévoir un délai avant qu'elle ne devienne effective, pose un réel problème aux personnes ne disposant pas de pass sanitaire ainsi qu'aux établissements censés l'exiger. Ces deux exigences, qui ne sont pas propres au Royaume, sont imposées à une population qui subit depuis presque deux ans des restrictions dont la finalité est de stopper la propagation du Sars-CoV-2. Ce virus imprévisible leur a fait voir de toutes les couleurs, et tout le monde est au bout du rouleau ! Quant aux donneurs d'ordre et les décideurs, ils ne savent pas toujours sur quel pied danser : s'ils adoptent trop de restrictions, ils paralyseront l'économie et s'ils n'en adaptent pas suffisamment, ils s'exposeront à l'aggravation de la situation sanitaire. On ne le dira jamais assez, le Maroc a relativement bien géré la pandémie jusqu'à présent, mais il ne faut pas crier victoire trop vite ! On n'a pas fini d'avoir des surprises avec le Sars-CoV-2. L'apparition de nouveaux variants et sous-variants et la baisse de l'immunité procurée par les vaccins avec le temps viennent nous rappeler que les vaccins anti-Covid-19 dont nous disposons actuellement ne constituent pas l'arme absolue. Pour maintenir un taux de protection valable, il faut prévoir une dose de rappel qui sera sans doute suivie d'autres doses. Le plus dur est de s'approvisionner en vaccins, d'organiser des campagnes d'envergure et surtout de faire accepter cette contrainte supplémentaire à la population. Mais a-t-elle le choix ? Rien n'est moins sûr, des médicaments accessibles et spécifiques à la prise en charge de la Covid-19 et particulièrement des formes graves manquent à l'appel. Du coup, il ne nous reste que les mesures barrières et les vaccins dont certains se sont montrés plus efficaces que d'autres avec tout de même des effets indésirables. Ces derniers sont souvent bénins, mais peuvent dans de très rares cas être graves, ce qui est difficilement acceptable surtout quand il s'agit d'un jeune qui a un risque infime de développer une forme grave de la maladie de la Covid-19. Aujourd'hui, qu'on le veuille ou pas, on va continuer à naviguer à vue. On devrait cependant tirer les leçons des campagnes menées localement ou dans d'autres pays, comme nous devrions nous préparer à vivre avec ce virus et à nous équiper pour produire nos propres médicaments et vaccins pour y faire face. Il faut également faire un effort en matière de communication et de grâce évitons, autant que possible, les décisions «surprises» qui peuvent avoir de lourdes conséquences. Bien souvent, elles sont motivées, mais elles sont difficilement applicables sur le terrain.